

## Indicateur 36 : Superficie résidentielle par habitant

### Définition

Rapport entre la superficie résidentielle totale (m<sup>2</sup>) de la commune et le nombre d'habitants de la commune. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux, etc. Il s'agit donc de parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties et non bâties.

Source : IWEPS sur base de la base de données Bodem/Sol – SPF Finances/Administration Générale de la Documentation patrimoniale. Données du registre national.

Données utilisées : 01/01/2012

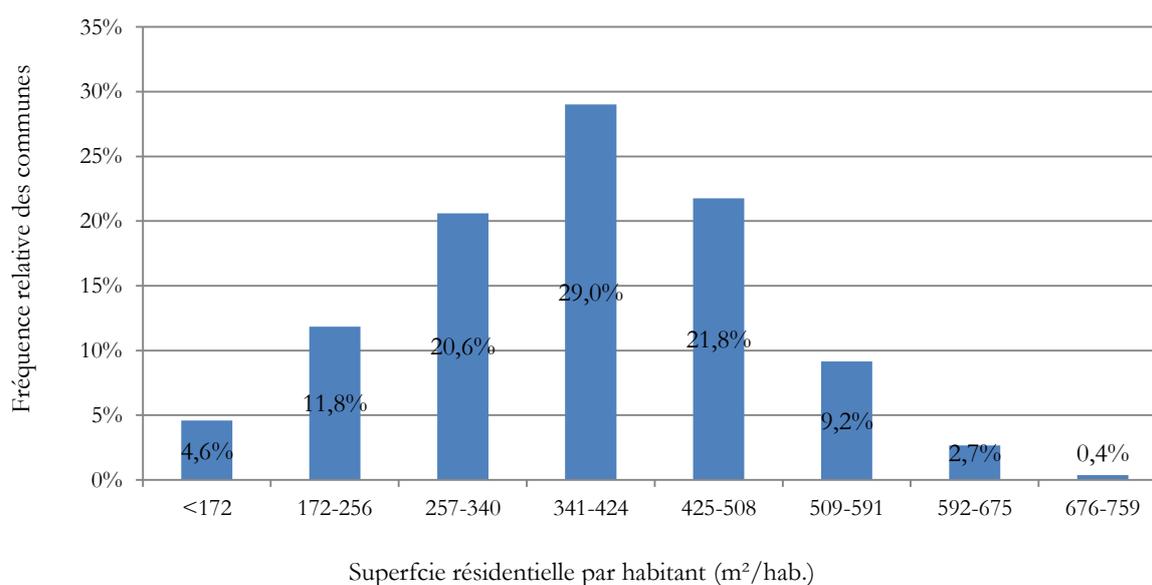
Unité : m<sup>2</sup>/habitant

### Mesures de position

Moyenne régionale :	290
Moyenne des communes :	376
Médiane (q2) :	376
Valeur max. (q4) :	759
Valeur min (q0) :	88
1 <sup>er</sup> quartile (q1) :	299
3 <sup>ième</sup> quartile (q3) :	458

### Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	671
Écart interquartile :	159
Ecart type :	115
Coefficient de variation :	0.306

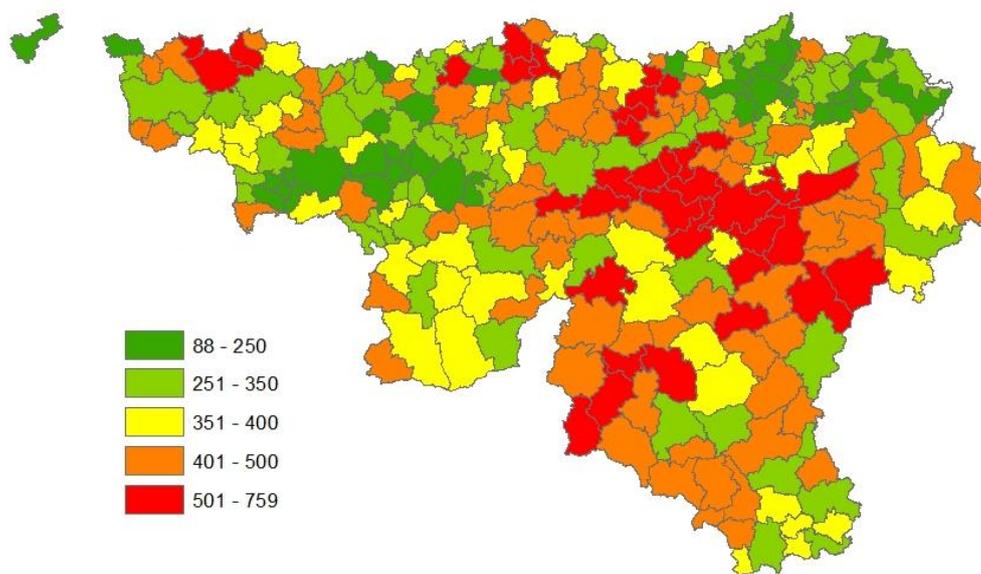


## Top 10

Les dix communes où la superficie résidentielle par habitant (m<sup>2</sup>/hab.) est :

La plus élevée		La moins élevée	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
LASNE	759	LIEGE	88
DAVERDISSE	657	SAIN-NICOLAS	129
EREZEE	639	SERAING	134
GESVES	625	DISON	139
BURDINNE	609	VERVIERS	143
DURBUY	601	CHARLEROI	146
NANDRIN	597	HERSTAL	150
SOMME-LEUZE	597	ANS	157
HERON	572	CHATELET	162
MANHAY	571	MOUSCRON	169

## Représentation cartographique



## Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Au plus la superficie résidentielle par habitant est élevée, au moins bien est cotée la commune. C'est donc la valeur complémentaire de l'indicateur standardisé qui est utilisée pour l'agrégation.

Quatre valeurs extrêmes sont exclues pour la standardisation des indicateurs : Lasne (759.1), Daverdisse (657.3), Erezée (639.0) et Gesves (624.6). Le maximum considéré pour la standardisation est Burdinne (609.5). Dans ce sens, les cinq communes mentionnées ont toutes un indicateur standardisé égal à 0 (valeur complémentaire). Cette approche est adoptée pour améliorer la visibilité des résultats sur les radars.

## Indicateur 37 : Part de l'espace non artificialisé

### Définition

Rapport entre la superficie non artificialisée (terres arables et cultures permanentes, surfaces enherbées et friches agricoles, forêts, milieux semi-naturels, zones humides, surfaces en eau et terrains de nature inconnue) et la superficie cadastrée de la commune (%).

La nomenclature utilisée ici est une nomenclature dérivée de celle utilisée par le SPW pour la réalisation de la Cartographie Numérique d'Occupation du Sol de Wallonie (CNOSW) et par la CPDT pour ses cartes d'utilisation du sol (version septembre 2010). Elle consiste au regroupement des 216 natures cadastrales en 16 catégories d'utilisation du sol. Une certaine partie du territoire wallon n'est pas cadastrée (4,9% en 2012). Il n'est donc pas possible de connaître la nature de l'utilisation de ces parties de territoire. Ces terrains non cadastrés correspondent généralement à l'emprise de voiries, cours d'eau ou voies ferrées. L'IWEPS considère ces terrains comme des terrains non artificialisés.

Source : IWEPS sur base de la base de données Bodem/Sol – SPF Finances/Administration Générale de la Documentation patrimoniale. Données du registre national.

Données utilisées : 01/01/2012

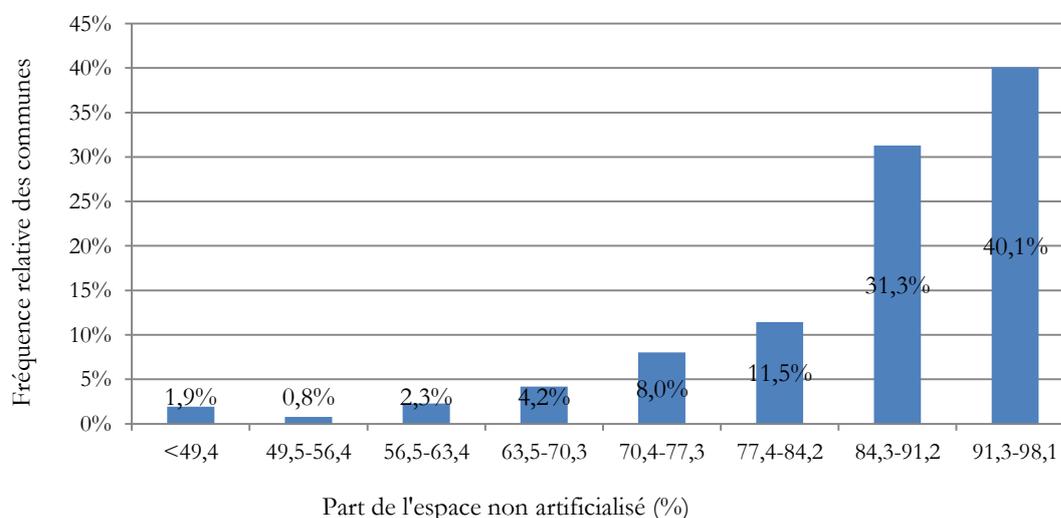
Unité : %

### Mesures de position

Moyenne régionale :	89.8
Moyenne des communes :	86.5
Médiane (q2) :	89.6
Valeur max. (q4) :	98.1
Valeur min (q0) :	42.5
1 <sup>er</sup> quartile (q1) :	82.8
3 <sup>ème</sup> quartile (q3) :	94.0

### Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	55.7
Écart interquartile :	11.2
Ecart type :	10.9
Coefficient de variation :	0.126

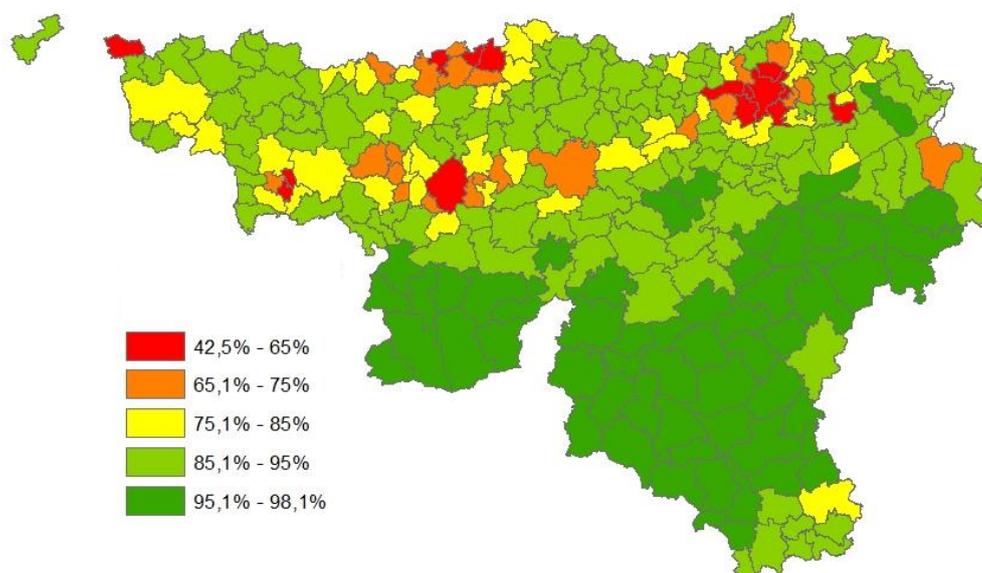


## Top 10

Les dix communes où la part de l'espace non artificialisé est :

La plus élevée		La moins élevée	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
Léglise	98,1	Saint-Nicolas (Liège)	42,5
Daverdisse	97,7	Rixensart	45,0
Fauvillers	97,6	Liège	46,7
Baelen	97,6	Herstal	49,0
Stoumont	97,6	Charleroi	49,1
Gedinne	97,6	Waterloo	49,5
Burg-Reuland	97,5	Mouscron	56,2
Bièvre	97,5	Seraing	58,3
Doische	97,4	Quaregnon	59,0
Bertogne	97,3	Beyne-Heusay	60,5

## Représentation cartographique



## Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Au plus la part de l'espace non artificialisé est élevée, au mieux est cotée la commune. C'est donc la valeur de l'indicateur standardisé qui est utilisée pour l'agrégation.

Aucune valeur extrême n'a été exclue pour la standardisation des indicateurs.

## Indicateur 38 : Pourcentage des permis de bâtir octroyés pour la rénovation des bâtiments résidentiels

### Définition

Rapport entre le nombre de permis de bâtir octroyés pour la rénovation d'un bâtiment résidentiel et le nombre total de permis de bâtir octroyés (rénovation et construction d'un bâtiment résidentiel), durant une période de 3 ans.

Source : SPF Economie – DGSIE

Données utilisées : 2010 à 2012

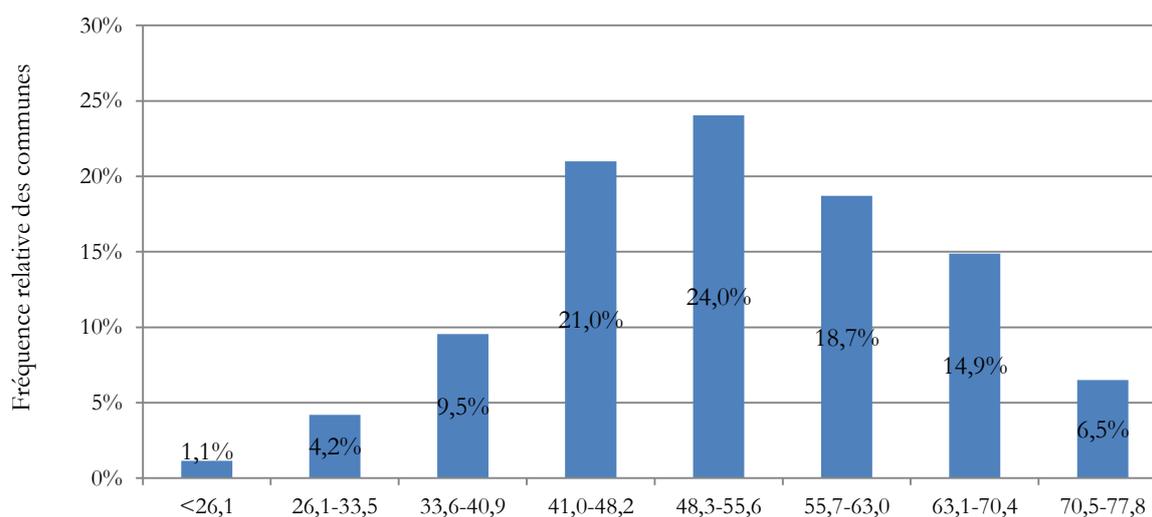
Unité : %

### Mesures de position

Moyenne régionale :	54.8
Moyenne des communes :	52.9
Médiane (q2) :	53.4
Valeur max. (q4) :	77.8
Valeur min (q0) :	18.8
1 <sup>er</sup> quartile (q1) :	45.9
3 <sup>ème</sup> quartile (q3) :	61.7

### Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	59.0
Écart interquartile :	15.8
Ecart type :	11.6
Coefficient de variation :	0.219



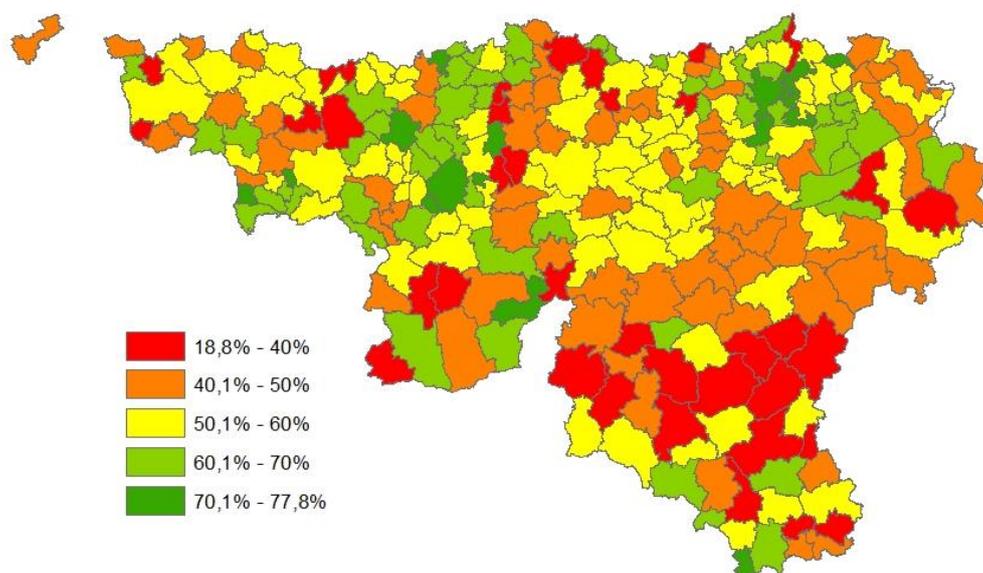
Pourcentage des permis de bâtir octroyés pour la rénovation de bâtiments résidentiels (%)

## Top 10

Les dix communes où le pourcentage de permis de bâtir octroyés pour la rénovation est :

Le plus élevé		Le moins élevé	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
BEYNE-HEUSAY	77,8	BIÈVRE	18,7
MONTIGNY-LE-TILLEUL	77,6	FROIDCHAPELLE	19,2
ESNEUX	76,8	SAINTE-ODE	19,2
CHARLEROI	76,6	RUMES	27,5
DOISCHE	76,0	VAUX-SUR-SÛRE	28,5
SENEFFE	75,9	VISÉ	28,7
WATERLOO	75,8	JODOIGNE	29,8
QUIÉVRAIN	75,7	PECQ	30,0
ROUVROY	75,0	STAVELOT	30,2
QUAREGNON	73,1	MARTELANGE	30,2

## Représentation cartographique



## Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Au plus le pourcentage de permis de bâtir octroyés pour la rénovation des bâtiments résidentiels est élevée, au mieux est cotée la commune. C'est donc la valeur de l'indicateur standardisé qui est utilisée pour l'agrégation.

Aucune valeur extrême n'a été exclue pour la standardisation des indicateurs.

## Indicateur 39 : Pourcentage de logements inoccupés

### Définition

Le nombre de logements inoccupés est estimé en soustrayant le nombre total de ménages (privés et collectifs) du nombre de logements total par commune. Les logements occupés pour la résidence secondaire sont donc comptabilisés comme logements vacants. Par ailleurs, il se peut que plusieurs ménages occupent un même logement. Les logements considérés comme vacants ne sont donc pas surestimés, puisqu'on pose comme hypothèse qu'un logement est occupé par un seul ménage. Le pourcentage de logements vacants correspond au rapport entre le nombre de logements vacants ainsi estimé et le nombre total de logements au sein de la commune.

Source : SPF Economie – DGSIE.

Données : 2009

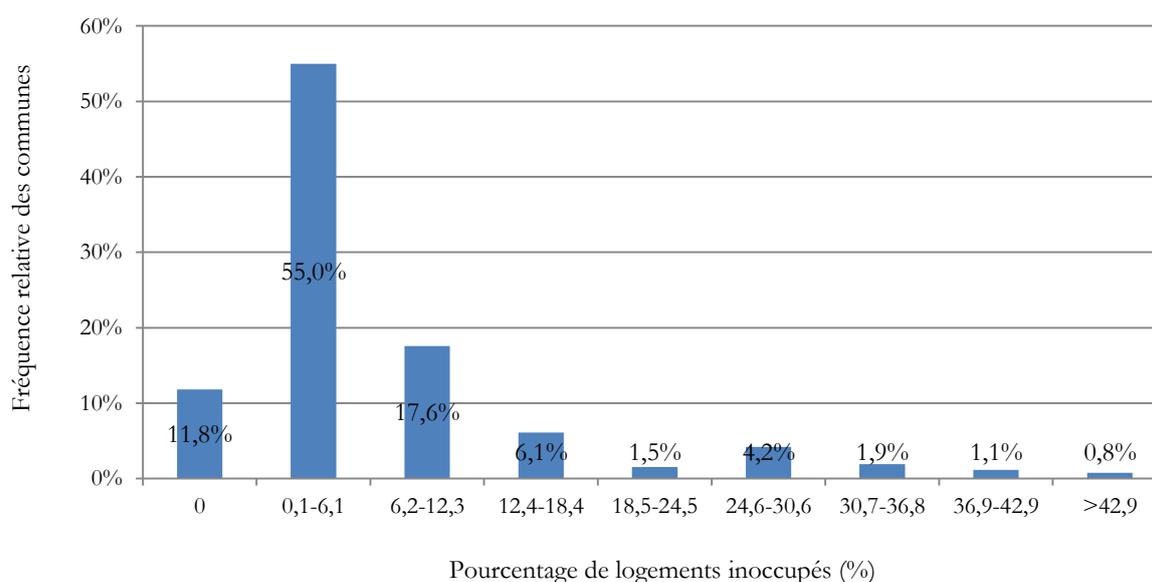
Unité : %

### Mesures de position

Moyenne régionale :	4.7
Moyenne des communes :	6.9
Médiane (q2) :	4.2
Valeur max. (q4) :	49.0
Valeur min (q0) :	0.0
1 <sup>er</sup> quartile (q1) :	1.7
3 <sup>ème</sup> quartile (q3) :	7.8

### Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	49.0
Écart interquartile :	6.1
Ecart type :	8.9
Coefficient de variation :	1.3

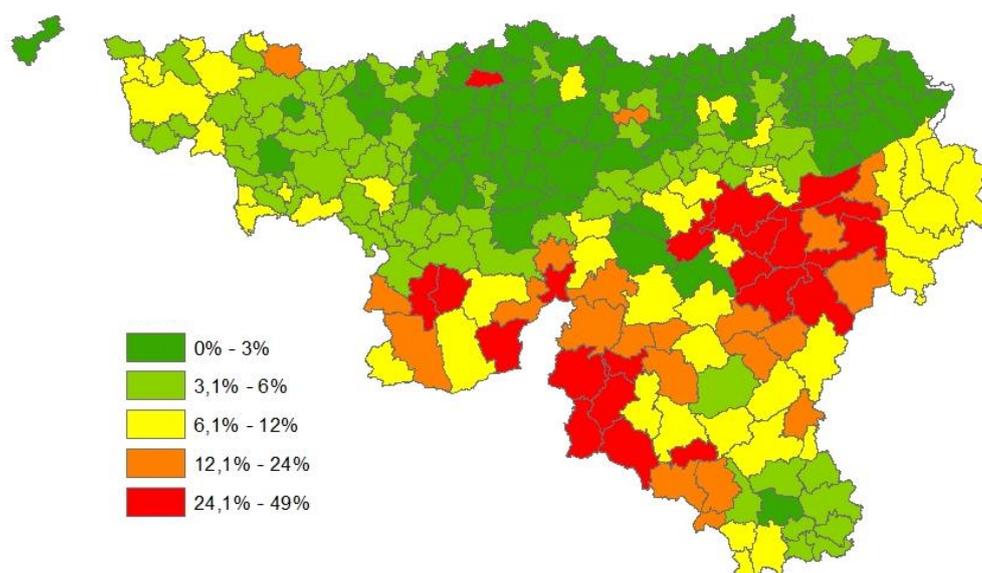


## Top 10

Les dix communes où le pourcentage estimé de logements vacants est :

Le plus élevé		Le moins élevé	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
VRESSE-SUR-SEMOIS	49,0	31 communes ont un % égal à 0 (ce qui signifie qu'il y a plus de ménages que de logements dans ces communes). Il s'agit des communes suivantes : Baelen, Blégny, Braine-le-Comte, Brugelette, Charleroi, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-haut-Clocher, Floreffe, Fosses-la-Ville, Hélécine, Herstal, Herve, Huy, Jodoigne, Juprelle, La Bruyère, La Hulpe, Mont-Saint-Guibert, Namur, Oreye, Pepinster, Remicourt, Soumagne, Thimister-Clermont, Verlaine, Walhain, Welkenraedt.	
RENDEUX	48,6		
HASTIERE	41,5		
EREZEE	37,8		
DURBUY	37,2		
OTTIGNIES-LLN	34,7		
TROIS-PONTS	33,1		
SOMME-LEUZE	32,0		
LA ROCHE-EN-ARDENNE	31,5		
CERFONTAINE	31,1		

## Représentation cartographique



## Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Au plus le pourcentage de logements vacants est élevée, au moins bien est cotée la commune. C'est donc la valeur complémentaire de l'indicateur standardisé qui est utilisée pour l'agrégation.

Vingt-deux valeurs extrêmes sont exclues pour la standardisation des indicateurs. Le maximum considéré pour la standardisation est Houyet (19.1%). Dans ce sens, vingt-trois communes ont un indicateur standardisé égal à 0 (valeur complémentaire). Cette approche est adoptée pour améliorer la visibilité des résultats sur les radars.